

**Conseil communal
Penthaz**

**Rapport de la Commission de gestion
sur l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2014**

Législature 2011-2016

Préavis 2015 - 51

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission de gestion était composée de Mmes Sandrine Berthoud et Corinne Borgeaud, ainsi que de MM. Piéric Freiburghaus, Stéphane Zürcher, David Reber, Daniel Traini et Claude-Alain Zbinden.

Suite à sa nomination en qualité de membre de l'exécutif, M. Freiburghaus a été remplacé par M. Marc-Eugène Viret, ceci dès la première rencontre de la Commission avec la Municipalité. Dans le même ordre d'idée, M. Reber ayant quitté la commune, il a été remplacé par M. Emmanuel Felix au début du mois de mai 2015.

La Commission, composée de Mmes Corinne Borgeaud et Sandrine Berthoud, et de MM. Daniel Traini, Piéric Freiburghaus, David Reber et Stéphane Zürcher, M. Claude-Alain Zbinden étant excusé, s'est réunie une première fois le 24 novembre 2014 afin de définir les objets et thèmes qu'elle désirait traiter pour l'examen des comptes et la gestion de l'exercice 2014. Elle a transmis cette liste à la Municipalité le 9 décembre 2014 à savoir:

- Sécurité publique, Police, ASP
- Concept des déchets, déchetterie, moloks
- Organisation et planification des travaux des services extérieurs
- Matériel informatique, gestion et maintenance
- Bâtiments, collège du Cheminet
- DDP, droit de superficie chemin du Mont-Blanc
- Parcelle 585, chemin des Fourches, devenir
- Centre multifonctionnel Venoge, conformité au permis de construire.

Séance du 29 janvier 2015

Concept des déchets – déchetterie - moloks

Le jeudi 19 février 2015, la Commission de gestion, sans Daniel Traini et Stéphane Zürcher, tous deux excusés pour des questions professionnelles, s'est réunie en salle de Municipalité, pour traiter du sujet du concept des déchets, de la déchetterie et des moloks. Mme la Syndique Isabelle Hautier Charrotton et Messieurs les Municipaux Pierre-André Ischi, Didier Chapuis et Piéric Freiburghaus, étaient présents, Yves Jauner était excusé, retenu par une séance externe.

La thématique des déchets reste un sujet sensible pour notre Commune. Didier Chapuis, nouveau responsable de ce dicastère depuis le 1^{er} janvier 2015, est toujours en recherche de solutions efficaces et correctes, pour que notre village puisse continuer à bénéficier d'une infrastructure de proximité.

Les derniers moloks ont été installés au chemin d'Azilly, sur la route, après qu'aucune autre solution n'ait pu être trouvée auprès des propriétaires riverains. Les quelques 357'545 kilos d'ordures ménagères générées par notre commune sont maintenant prises en charge directement par le transporteur Borgeaud dans les lieux dédiés à cet effet, et le ramassage porte-à-porte est ainsi supprimé.

L'un de ces lieux de ramassage, l'édicule public de la place Centrale, reste néanmoins un problème qui préoccupe l'ensemble de la Municipalité et le Conseil communal, tant l'image qu'il en montre chaque week-end est déplorable. Lors de l'ouverture de la déchetterie intercommunale située le long de la Venoge, sur la commune de Penthaz, la volonté du Conseil a été de pouvoir conserver un endroit où les personnes âgées, à mobilité réduite ou sans moyen de locomotion puissent bénéficier encore de cette structure pour y apporter les déchets (papier, verre, boîtes de conserve et aluminium), qu'elles ne pouvaient mettre dans leur sac à poubelle.

Cet endroit de ramassage est malheureusement utilisé le samedi, pour ne pas parler du dimanche, par bon nombre de citoyens motorisés, peu respectueux des consignes en place à cet endroit, qui ne font pas l'effort de se déplacer jusqu'à la déchetterie pour y apporter leurs volumineux déchets, malgré les nombreux rappels lancés par le biais du Cancanier ou de tous-ménages. Cette pratique contraint notre Exécutif à sévir en interdisant le stationnement des véhicules devant l'édicule public, à instaurer des heures d'ouvertures, à déplacer les horaires de travail de notre assistant de police afin qu'il se trouve sur le terrain le samedi, à surveiller le site avec des caméras placées à distance et à rappeler que l'endroit n'est pas la déchetterie, mais un ECOPOINT.

La Commission souhaite que l'on puisse regarder s'il existe une filière de recyclage pour le PE (flacons de lessives ou de produits de nettoyage) et les vieilles chaussures, qui prennent une place importante dans les sacs taxés.

Nous n'avons toujours pas assez de recul actuellement pour faire le bilan des avantages ou des inconvénients de la récolte, porte à porte quasiment, des déchets crus-cuits. De janvier à juin 2014, les relevés font état de 69'410 kilos de déchets récupérés via le transporteur Borgeaud pour un coût avoisinant CHF 17'179.70. C'est quand même un poste qui reste coûteux, parce que «gourmand» en personnel et en moyens techniques.

Finalement, il en coûte à notre village en 2014 CHF 453'784.41 pour l'élimination de tous les déchets générés par ses habitants. La taxe forfaitaire au sac, l'impôt encaissé auprès des ménages et des entreprises ainsi que les rétrocessions encaissées, soit un total de CHF 396'250.80, ne couvrent pas l'entier de ces charges. Le déficit, par CHF 57'533.61, doit être épongé par ponction sur l'impôt ordinaire cette année.

La Commission unanime soutient la Municipalité dans les mesures prises à l'ECOPOINT afin que celui-ci reste accueillant et accessible aux personnes âgées ou à mobilité réduite. Elle remercie également l'Exécutif pour le dialogue ouvert et constructif de cette soirée.

Organisation et planification des travaux des services extérieurs

Pour mémoire, suite à différents problèmes, la Municipalité avait mandaté, en 2012, la société PWC, pour faire un audit du personnel des services extérieurs. Celui-ci a abouti à une note de synthèse qui a été adressée par cette société à notre Exécutif en décembre 2014. Ce document, confidentiel, démontre que les différentes actions entreprises ont permis de pacifier la situation.

Le service est composé des concierges et du personnel extérieur sous la responsabilité de M. Jean-Luc Duperrex. Il comprend douze personnes dont un apprenti.

Les pionniers travaillent en fonction d'un planning établi à la semaine, varié, qui comprend la maintenance des infrastructures de la commune (jardins, cimetière, divers nettoyages, piquet neige, divers travaux de génie civil) donc une palette de travaux très diversifiée. Il y a une bonne entente dans le service.

La Municipalité souhaite que les concierges fassent un tournus dans la commune pour apporter de la polyvalence et faciliter la suppléance.

La Commission a constaté une sensible amélioration dans l'image de notre village et tient à remercier toutes les personnes du service extérieur pour les travaux effectués durant l'année.

La Commission remercie la Municipalité pour les explications données sur ce thème.

Séance du 19 février 2015 Sécurité publique – police – ASP

Le jeudi 19 février 2015, la Commission de gestion, sans Corinne Borgeaud, excusée, s'est réunie en salle de Municipalité.

La Municipalité, sous la présidence d'Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, était au complet.

A noter que la personne directement concernée, M. Thierry Parel, était présente.

En fonction depuis environ 8 ans, de l'habit civil à l'uniforme, il s'est constamment adapté, non seulement à l'évolution de la société en général, les enfants d'hier sont les adultes d'aujourd'hui, mais également à sa hiérarchie au sein de la Municipalité.

De Assistant publique (AP) à Assistant de sécurité publique (ASP) en passant par la case Assistant de sécurité, sa fonction a évolué et, par là même, son cahier des charges.

La fonction d'ASP est définie par la Loi sur l'organisation policière vaudoise et de son règlement d'application. Il est directement subordonné au chef du personnel communal. Son cahier des tâches est établi en fonction des missions suivantes :

- a) Veiller au respect des règlements communaux (dans les limites des compétences).
- b) Contrôler et dénoncer le stationnement.
- c) Gérer et réguler le trafic lors de manifestations, de travaux ou sur demande.
- d) Surveiller les parcs et promenades.
- e) Effectuer un travail de proximité aux abords des écoles.
- f) Exécuter les travaux liés à la police administrative et à la police du commerce.

Nous avons demandé à M. Parel de nous décrire une journée de travail "standard" conscients qu'elles se suivent mais ne se ressemblent pas forcément.

En préambule, M. Parel dit exercer une fonction passionnante impliquant moult questions et réponses de la part de la population.

Le travail administratif occupe une place toujours plus importante dans ses journées au détriment de sa présence sur le terrain. Consciente de cette situation, notre Municipalité a pris l'initiative de déléguer une partie de cette gestion auprès du greffe municipal. Grâce à cette décision, la répartition de son temps de travail est de 90% terrain et 10% bureau, ce qui est tout à fait acceptable.

Nous rappelons que Thierry Parel partage son taux d'activité à raison de 80% à la commune de Penthaz et de 20% à nos voisins de Penthaz. Si le cahier des tâches est sensiblement le même, il n'en demeure pas moins que les attentes des Municipalités sont quelques peu différentes eu égard aux particularités de chaque village.

En plus de son activité principale, Thierry Parel exerce également la fonction d'huissier communal, également au profit de notre législatif et ceci à titre accessoire, représentant environ 8 demi-jours par année.

Précédemment, notre ASP distribuait environ 500 commandements de payer annuellement. Là également, notre Municipalité l'a déchargé d'une grosse partie de cette tâche qui a été reprise en grande partie par la poste et ce dès le 01.11.2012 libérant ainsi plus de temps à M. Parel pour des fonctions davantage en adéquation avec ses différentes missions. Pour information, les montants encaissés par la commune pour la notification sont de CHF 9'602.- pour 2012 et de CHF 6'570.- pour 2014.

Pour terminer, notre ASP se dit satisfait de sa fonction et de l'accueil que lui réserve une grande partie de la population. Il regrette néanmoins que son revenu n'ait jamais été adapté depuis plusieurs années.

La Commission de gestion remercie M. Thierry Parel pour sa franchise et la transparence de ses propos.

Matériel informatique, gestion et maintenance

4 ans après la mise en œuvre du préavis no 54-2010, d'un montant de CHF 75'000.-, la Commission a trouvé intéressant de faire une évaluation du parc et de la gestion du

matériel informatique. Le câblage qui posait problème a été remplacé et répond parfaitement à l'attente tant au niveau vitesse que sécurité. Les serveurs ont été changés récemment et sont à jour et conviennent pour l'instant. La question de sauvegarde des données a été abordée. Actuellement, une sauvegarde physique est effectuée chaque semaine sur un disque externe mis en lieu sûr. La Municipalité étudie la possibilité de sauvegarder sur le « Cloud » (sur d'autres serveurs sécurisés mais externes). A ce propos la Commission rend attentive la Municipalité du caractère confidentiel des données et de ce fait du choix du fournisseur de stockage. La Municipalité a rassuré la Commission en précisant que l'hébergeur du host serait Suisse.

La GED (gestion électronique des documents) propre à la commune fonctionne à satisfaction et répond au besoin.

Au niveau des programmes, ceux-ci sont à jour puisque la commune fonctionne avec les produits Microsoft Office 2010, un nouveau programme comptable et l'installation d'échange pour la gestion des mails.

Au chapitre du matériel, de nouveau TS (terminaux serveurs) ont été acquis en remplacement des anciens devenus désuets, et sont aux normes au niveau des postes de travail. Ces terminaux ont un accès ouvert pour les ports USB. De ce fait, un cadrage rigoureux sur l'utilisation de ces accès pour clefs USB devra être mis en place pour éviter tout problème d'intrusion et de virus. Certains utilisateurs, de par les exigences professionnelles, sont en possession d'un PC portable ou fixe (responsables des services extérieurs, du greffe, du service technique). Tous les postes informatiques sont équipés d'écrans de 22 pouces.

La Commission s'est également penchée sur le réseau d'imprimantes et s'étonne de l'importance de celui-ci. En effet, si une imprimante centrale multifonction est pleinement justifiée au vu de la quantité de documents à produire, une certaine réserve se pose sur les imprimantes individuelles qui se trouvent actuellement dans chaque bureau. A l'heure de la rationalisation, la tendance est à ne garder plus qu'une imprimante centrale et vise à la suppression de ces imprimantes individuelles gourmandes tant en énergie qu'en cartouches. La confidentialité des documents est garantie sur des grandes imprimantes avec une gestion des impressions par utilisateur et mot de passe. La Commission recommande de ne pas renouveler ce parc d'imprimantes personnelles, mais de centraliser les impressions de documents sur l'imprimante générale.

Nous terminerons ce tour du parc informatique avec la gestion du site internet qui est géré au niveau technique par la société Karbonic SA. Les données sont insérées sur le site par l'apprentie au greffe, sous la responsabilité de la secrétaire municipale, pour tout ce qui concerne la commune. Tout ce qui touche au conseil communal est géré par la secrétaire du conseil. Une grande mise à jour des données a eu lieu au début 2015, et la Commission remercie les divers intervenants pour le travail récurant qui est fait au quotidien et qui permet de garder le site de la commune à jour et convivial.

Séance du 12 mars Bâtiments, collège du Cheminet

La Commission sans Daniel Traini, excusé, s'est réunie le 12 mars 2015 en présence de Mme Isabelle Hautier Charrotton, Syndique et de MM Piéric Freiburghaus, Yves Jauner et

Pierre-André Ischi, municipaux, afin de visiter le collège du Cheminet, ceci en la présence de Monsieur Michel Martin, concierge.

Les deux façades du bas devraient être rénovées et un préavis concernant ces travaux vous sera soumis ultérieurement. Ces travaux permettraient une amélioration énergétique du bâtiment.

Les deux chaudières arrivant en fin de vie. Il est prévu de les changer via le budget 2016 de l'Asicope. Lors de la visite de l'intérieur du bâtiment, nous avons pu constater le bon état général mis à part un problème dans le plafond de l'aula. Nous avons constaté une dégradation du faux plafond. En effet la membrane noire se situant sous le bois se dégrade. Mais il semblerait que cela ne soit pas dangereux pour la santé des utilisateurs. Ce dégât semble se propager dans le plafond du hall et celui de la salle de couture.

Nous avons aussi constaté que l'intérieur, notamment les murs des couloirs, mériterait un rafraîchissement, de préférence avec des matériaux plus faciles à l'entretien que ceux utilisés lors de la construction du bâtiment. Monsieur Martin nous a aussi fait part de ses soucis concernant le changement de certaines pièces dus à leur usure. En effet, vu l'âge du bâtiment, certaines ne se trouvent plus.

La Commission tient à remercier Monsieur Martin et ses collègues pour l'excellent entretien du bâtiment et pour sa disponibilité.

Séance du 16 avril – sujets sensibles

DDP, Droits de superficie chemin du Mont-Blanc

Parcelle 585, chemin des Fourches, devenir

Centre multifonctionnel Venoge, conformité au permis de construire

Pour cette séance, la Municipalité était au complet et pour la Commission, seul David Reber était excusé.

Résidence Les Pins, chemin du Mont-Blanc 8. La Municipalité a effectué un état des lieux et a constaté que tout n'était pas en ordre. Elle a dénoncé le propriétaire à la Préfecture. Un délai lui a été donné au 31 mars dernier pour se mettre en conformité. Ce délai échu, un nouveau contrôle a été effectué. Il a hélas été constaté que tout ce qui avait été demandé n'avait pas été réalisé. Dès lors, la Municipalité a adressé un nouveau courrier à la Préfecture. Elle est dans l'attente d'une réponse de cette dernière. Dans le même ordre d'idée elle n'a reçu aucune réponse du propriétaire concernant la manière de calculer le montant des loyers.

Parcelle 585 du chemin des Fourches. Cette parcelle, d'une surface de 1510 m² a été promise-vendue à CHF 120.- le mètre, soit un montant de CHF 180'000.- à la société Largo Immobilier SA. Il avait un projet de dépôt avec un appartement. Le comité des Fourches a fait opposition contre cette vente. A plusieurs reprises, la Municipalité a demandé à M. Cornaz en quoi consistait son dépôt. Ce dernier n'a jamais répondu avec franchise et est resté flou sur ses intentions. Dès lors que la Municipalité n'a plus confiance en M. Cornaz, elle a décidé de ne pas signer l'acte de vente, malgré la promesse. Toutefois, à cause de ladite promesse de vente, il faut s'attendre à un recours de M. Cornaz et à une amende pour la commune d'un montant avoisinant les CHF 20'000.-

Quant à la mise en conformité du centre Multifonctionnel, tout n'est pas encore fait et la Municipalité a adressé un nouvel écrit à la Préfecture et suit ce dossier, comme tous les dossiers du reste, et de très près.

La Commission de gestion, unanime, soutient notre Municipalité dans ses démarches et la remercie pour son dialogue ouvert et constructif sur ces sujets sensibles.

Séance du mardi 12 mai 2015

Contrôle des comptes

A l'exception de M. Jauner, excusé, la Municipalité était au complet pour cette séance, accompagnée de notre boursière, Mme Anne-Laure Girard. Pour la Commission, Mmes Corinne Borgeaud et Sandrine Berthoud et M. Emmanuel Felix étaient excusés. MM Pascal Lerch, Daniel Rochat et Claude Brocard, représentaient la Commission des finances.

Notre boursière a passé en revue les différents comptes tout en nous précisant qu'avec l'accord de la Municipalité, elle avait renoncé à inscrire le compte « piscine » puisque celui-ci avait été contrôlé par deux conseillers et que les résultats étaient présentés à la page 50 du préavis. Pour le surplus, la Commission tient à relever qu'elle a reçu, à satisfaction, toutes les réponses aux questions qu'elle a posées. Elle tient ici, une nouvelle fois, à remercier la Municipalité pour son ouverture d'esprit qui a permis un échange très constructif.

Séance du 19 mai 2015

Contrôle des comptes

La Commission de gestion, sans Claude-Alain Zbinden et Marc-Eugène Viret, tous deux excusés, s'est réunie en salle de Municipalité. Pierre-Michel Devenoge et Pascal Lerch, représentant la Commission des finances étaient également présents.

La Municipalité, sous la présidence d'Isabelle Hautier Charrotton, Syndique, était au complet.

Notre boursière communale, Mme Anne-Laure Girard était présente non seulement pour nous mettre les différentes pièces comptables à disposition, mais également pour répondre à nos différentes questions.

Les comptes détaillés suivants ont été contrôlés :

- Déchets crus-cuits : 450.318.8
- Informatique : tous les comptes 190
- Patinoire : tous les comptes 1707
- Coûts et honoraires des procédures diverses : 110.318.5
- Assurances privées et sociales
- Police : 610.311.40

Nous nous sommes penchés sur les différentes polices d'assurances sociales et privées, tant sur les assurances de personnes que les assurances de dommage et patrimoine.

Pratiquement tout le portefeuille est assuré auprès de la Vaudoise Assurances.

Nous avons rendu notre Exécutif attentif aux remarques suivantes :

Assurance complémentaire LAA (accident)

Le choix de la variante en couverture invalidité n'est pas optimal et ne correspond pas aux particularités et activités du personnel communal.

Couverture de l'Etablissement cantonal d'assurance incendie et dommages naturels (ECAI)

La somme d'assurance bâtiment de CHF 1'400'000.- relative au Temple (église), nous semble sous-évaluée. Les conséquences d'un sinistre éventuel seraient importantes.

Cette remarque vaut également concernant le logement du concierge au Chemin du Collège 1 puisque la somme d'assurance est fixée à CHF 342'000.- pour 456 m³.

Assurances techniques

Toutes les installations techniques font l'objet d'une police séparée. Le risque d'oubli lors du remplacement ou de nouvelle acquisition d'appareil technique est important. Ne serait-il pas opportun d'établir une couverture globale sur une seule police? Cas échéant, une économie de primes ne serait pas négligeable.

D'autre part, nous invitons la Municipalité à demander une analyse globale du portefeuille d'assurance et d'avoir une vue d'ensemble de leur couverture. Dans l'intervalle, nous leur conseillons de ne pas renouveler leurs polices pour plus d'une année, respectivement de laisser le renouvellement tacite selon dispositions de l'art. 47 de la Loi fédérale sur le contrat d'assurances (LCA).

Nous nous sommes penchés sur les comptes n° 1707 – patinoire démontable et 450.318.8 – transport et élimination des déchets cru-cuits.

Le contrôle de ces comptes a été effectué par pointage et nous avons pu constater que toutes les pièces sont exactes.

Nous avons ressorti quelques observations.

Concernant la patinoire démontable, nous sommes heureux de constater qu'un compteur électrique a été posé pour la buvette et nous avons appris qu'il est prévu d'en poser un pour la patinoire lors de la prochaine saison afin de savoir ce qui est consommé exactement pour refroidir la glace. Actuellement, elle est toujours branchée avec le Verger. Gageons que cette fois-ci ce sera fait car la Commission l'avait déjà demandé auparavant.

Le service extérieur s'est, pour cette année, occupé de monter le couvert. Par le passé, ce travail était effectué par l'entreprise qui s'occupait du container.

Quant au transport et à l'élimination des déchets cru-cuits, nous avons été surpris de voir qu'il y a en moyenne 3000 kg par semaine.

Comptes contrôlés :

610.311.40 Achats de matériel pour la police

La facture de CHF 23'724.10 comprend l'achat des caméras pour l'édicule public, de l'armoire pour les serveurs, des serveurs et des disques dur.

Les autres factures de moindres importances sont ok.

110.318.5 Honoraires expertises et études

Diverses pièces ont été contrôlées, notamment les taxes perçues par le canton pour des travaux de démolition (bat ECA833a et 833b) (ancienne citerne de Venoge Parc)

Une facture sur notre participation à l'étude démographique concernant une éventuelle réorganisation scolaire.

Les honoraires de géomètre suite à la fin des travaux du giratoire de la gare .

190.310 imprimés, papiers et fournitures

Diverses factures de la maison Nileb –info SA sur ses interventions informatiques.

Un pointage a également été fait sur l'achat des toners et cartouches pour les imprimantes personnelles qui se trouvent dans chaque bureau.

Pré-conclusions

Au terme de son rapport et en guise de pré-conclusions, la Commission de gestion tient à remercier chaleureusement la Municipalité et les collaborateurs du personnel communal rencontrés pour leur disponibilité et leur coopération. Elle a également apprécié la franchise et la précision avec lesquelles chacun a répondu aux questions posées.

Au demeurant, la Commission a pu constater, sans surprise, que la tendance à la complexification et la densification des tâches dévolues aux communes se confirme. Elle ne peut donc que féliciter toutes les personnes qui œuvrent au quotidien pour la vie et le bon fonctionnement de Penthalaz et rendre attentif tout un chacun à l'énergie et au temps que cela implique. Cet investissement a d'autant plus de mérite que l'on est résolument confronté à une société n'ayant plus conscience de la valeur des choses et de la notion d'engagement citoyen.

La Commission se plaît finalement à relever que la Municipalité et les différents services communaux ont su faire écho à diverses remarques ou suggestions émises par ses membres – et plus généralement, par les membres du Conseil communal - au cours des exercices passés. La Commission est persuadée qu'une telle synergie, une telle interactivité entre les organes exécutif et législatif est profitable. Cette dynamique doit inciter chaque conseiller à s'investir pleinement et consciencieusement dans son mandat politique, ce qui implique également certaines remises en question des projets ou préavis soumis.

Les comptes bouclent finalement cette année encore avec un bénéfice de CHF 92'072.81 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de CHF 863'700.00 sur un budget frôlant les 14 millions. Cette situation est due notamment à une augmentation des recettes et à des charges bien maîtrisées; nous félicitons tous les acteurs qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à ce bon résultat. La Commission relève cependant que nous nous devons de rester vigilants étant donné que notre capacité d'autofinancement n'est pas très élevée, que notre dette dépasse les CHF 19'200'000.00 et que notre Commune va au-devant d'importantes dépenses pour maintenir fonctionnelles ses infrastructures.

Conclusions

La Commission de gestion vous invite, M. le Président, Mmes les conseillères, MM. les conseillers, à accepter les conclusions du préavis municipal 2015 - 51, à savoir:

Le Conseil communal de Penthalaz

après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 2015 - 51, entendu le rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour

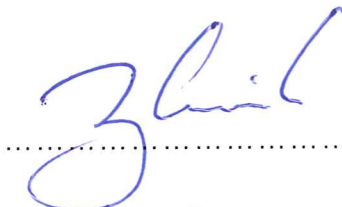
décide

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2014 se soldant par un excédent de revenus de CHF 92'072.81 avant l'écriture ci-dessous
2. D'autoriser selon le détail figurant dans les comptes :
 - L'amortissement du préavis 9.143.01.41 Clés électroniques (12-2012) de CHF 71'660.10
3. De virer l'excédent de revenus de CHF 20'412.71 au compte Capital
4. De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2014.

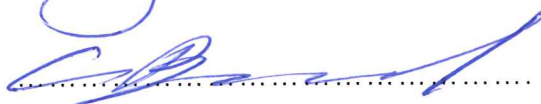
Penthalaz, le 26 mai 2015

Le rapporteur, les membres:

Claude-Alain Zbinden



Corinne Borgeaud



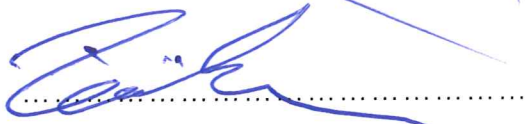
Sandrine Berthoud



Daniel Traini



Stéphane Zürcher



Marc-Eugène Viret



Emmanuel Felix

